Nations Unies A/74/218

Assemblée générale

Distr. générale
24 juillet 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 101 de l'ordre du jour provisoire*
Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Au cours de la période considérée, le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale a tenu ses quarante-septième et quarante-huitième réunions, à N'Djamena, du 3 au 7 décembre 2018, et à Kinshasa, du 27 au 31 mai 2019. En sa qualité de secrétariat du Comité, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) a apporté son concours à l'organisation de ces réunions.

Les deux réunions ont été pour les États membres l'occasion de passer en revue les principaux faits nouveaux survenus dans la sous-région en matière de paix et de sécurité, de débattre des mesures à prendre pour relever les défis actuels et de déterminer les nouvelles menaces pesant sur la paix et la stabilité dans la région. Le Comité a formulé des recommandations sur les moyens de relever ces défis.

Les débats ont porté sur l'insuffisance du financement dont bénéficient les mécanismes sous-régionaux de promotion de la paix et de la sécurité, desquels fait partie le Comité, qui a exhorté les États membres à verser leurs contributions en temps voulu et de façon régulière afin d'assurer le bon fonctionnement de ces mécanismes. Le Comité s'est montré également préoccupé par l'insuffisance des capacités et du financement des mécanismes mis en place pour la promotion de la sûreté maritime dans le golfe de Guinée.

Le Comité a pris note des progrès accomplis dans le processus de réforme des institutions entrepris par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), exhorté celle-ci à accélérer le processus et demandé à être régulièrement

* A/74/150.

19-12674 (F) 190819 220819

Merci de recycler

informé à cet égard. Il a également recommandé que soit renforcée la coopération interrégionale entre l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest, notamment dans le cadre de la Déclaration de Lomé sur la paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, adoptée au premier Sommet conjoint des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO et de la CEEAC, qui s'est tenu en juillet 2018.

Au cours de ces deux réunions, le Comité, qui s'est dit très préoccupé par les problèmes découlant du pastoralisme et de la transhumance transfrontalière, a appelé à l'adoption de mesures nationales et régionales visant à promouvoir une transhumance pacifique dans l'intérêt des États et des collectivités concernés. À cet égard, il a pris note des efforts déployés par la CEEAC en vue de l'adoption d'une réglementation régissant le pastoralisme et la transhumance dans la sous-région.

Le Comité demeure préoccupé par la persistance des agissements des groupes armés illégaux dans plusieurs pays de la sous-région, y compris le recours au trafic des ressources naturelles pour le financement de ces groupes ainsi que les liens présumés entre certains d'entre eux et des réseaux terroristes internationaux.

Le Comité a réaffirmé sa volonté de contribuer à la maîtrise des armements dans la sous-région, notamment par l'application de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, à laquelle la plupart de ses membres sont désormais parties. À la quarante-septième réunion du Comité, la CEEAC, le BRENUAC et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique ont signé et lancé un projet conjoint, intitulé « Soutien aux États africains dans le cadre de la vision "Faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020" : renforcement des capacités des États d'Afrique centrale ».

Le Comité a rappelé que les femmes ont un rôle clef à jouer dans l'instauration de la paix et de la sécurité. Les États membres ont réaffirmé leur volonté de promouvoir une plus grande participation des femmes à la vie politique et aux processus de paix, notamment par l'adoption et la mise en œuvre des plans d'action nationaux relatifs à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

La quarante-neuvième réunion du Comité se tiendra à Luanda, et la cinquantième à Malabo.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 73/78, intitulée « Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale », l'Assemblée générale a su gré au Comité consultatif permanent des efforts qu'il déploie pour faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité transfrontalière en Afrique centrale. Elle a également réaffirmé son soutien aux efforts visant à promouvoir les mesures de confiance prises aux niveaux régional et sous-régional afin d'atténuer les tensions et les conflits en Afrique centrale et de favoriser une paix, une stabilité et un développement durables dans la sous-région.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a exprimé sa satisfaction au Secrétaire général pour le soutien qu'il avait apporté au Comité, salué le rôle joué par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) en sa qualité de secrétariat du Comité et vivement encouragé les États membres du Comité et les partenaires internationaux à appuyer les travaux du BRENUAC. Elle a prié le Secrétaire général de continuer à fournir au Comité l'assistance nécessaire au succès de ses réunions ordinaires semestrielles. Elle lui a également demandé de lui présenter, à sa soixante-quatorzième session, un rapport sur l'application de cette résolution.

3. Le présent rapport fait suite à cette demande et porte sur les activités réalisées par le Comité de septembre 2018 à août 2019.

II. Activités du Comité

4. La quarante-septième réunion du Comité s'est tenue à N'Djamena, du 3 au 7 décembre 2018, et la quarante-huitième à Kinshasa, du 27 au 31 mai 2019. Tous les États membres du Comité, à savoir l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad, étaient représentés aux deux réunions qui comportaient, chacune, des séances ministérielles à huis clos.

5. Des représentants des entités suivantes ont également participé en qualité d'observateurs à l'une des réunions ou aux deux : Commission de l'Union africaine, secrétariat de la CEEAC, Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, Commission du bassin du lac Tchad, Force multinationale mixte, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale, Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, Service de la lutte antimines, Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

6. Le Bureau du Comité a effectué des missions à Sido, dans la région du Moyen-Chari au Tchad, près de la frontière avec la République centrafricaine, du 15 au 18 octobre 2018, et à Dungu, en République démocratique du Congo, du 25 au 29 mars 2019. Son but, dans le cadre de ces deux visites, était d'évaluer les problèmes de paix et de sécurité découlant de la transhumance et du pastoralisme, notamment leurs liens avec le braconnage et le trafic d'armes légères et de petit calibre.

7. Les principales questions à l'ordre du jour du Comité et les activités qu'il a menées au cours de la période considérée sont décrites ci-après.

A. Examen de la situation géopolitique et des conditions de sécurité en Afrique centrale

8. Le Comité a continué d'offrir un cadre spécial pour les échanges de vues et de données d'expérience concernant les problèmes majeurs de paix et de sécurité en Afrique centrale et la définition de mesures collectives visant à résoudre ces problèmes. Il a examiné la situation de chaque pays de la sous-région afin de dégager les tendances qui sont communes à plusieurs d'entre eux ou à tous, ou qui constituent une menace pour la paix et la stabilité de la région.

9. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'évolution favorable de la situation dans certains pays au cours de la période considérée, notamment la conclusion pacifique des opérations électorales en République démocratique du Congo, où s'est déroulé, pour la première fois, un transfert pacifique du pouvoir, et les progrès réalisés dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, en particulier la signature, entre le Gouvernement et les groupes armés, de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, qui a conduit à la composition d'un nouveau gouvernement dans lequel figurent des représentants des signataires.

10. Le Comité s'est dit préoccupé par la persistance, ou l'avènement, de situations qui constituent une menace pour la stabilité de la région, notamment la contestation des opérations électorales dont l'issue n'est pas reconnue par certaines parties prenantes ; les conséquences du ralentissement de l'activité économique provoqué, entre autres, par la baisse et la stagnation des cours du pétrole et d'autres matières premières et le niveau élevé de la dette publique, qui ont poussé les pays concernés à convenir, avec le Fonds monétaire international, de l'application de programmes d'ajustement imposant la prise de mesures d'austérité ; les agissements de groupes armés non étatiques ; la persistance de la crise dans le bassin du lac Tchad et les incidences des activités terroristes dans la région du Sahel ; les désaccords qui continuent d'opposer entre eux le Gouvernement centrafricain, les autres acteurs politiques et les groupes armés du pays, malgré la signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine et la composition d'un nouveau gouvernement, et la persistance, dans diverses parties de la sous-région, de crises humanitaires imputables à la violence et à l'augmentation subséquente du nombre de civils déplacés.

11. Le Comité s'est dit préoccupé par l'amplification des problèmes de sécurité liés au pastoralisme et à la transhumance transfrontalière, notamment la collusion présumée entre les pasteurs et groupes armés qui sévissent dans la sous-région, et les problèmes environnementaux causés par la présence de bétail dans les zones protégées et les parcs nationaux, en particulier en République centrafricaine et en République démocratique du Congo.

12. À ses quarante-septième et quarante-huitième réunions, le Comité a été informé des opérations électorales menées en République démocratique du Congo, y compris des progrès accomplis dans l'exercice des droits civils et politiques depuis l'élection du Président Félix Antoine Tshilombo Tshisekedi, ainsi que des actions entreprises pour renforcer les relations avec les partenaires régionaux ou internationaux. La délégation de la République démocratique du Congo s'est également dite préoccupée par les liens qui existeraient entre les groupes armés sévissant dans l'est du pays et les réseaux terroristes mondiaux, notamment l'État islamique d'Iraq et du Levant.

13. La délégation de la République centrafricaine a remercié le Comité d'avoir apporté son concours au processus de paix dans le pays. Elle a estimé que, malgré quelques difficultés rencontrées à ses débuts, la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine se déroulait comme prévu et que les États de la région devraient l'appuyer énergiquement. La délégation a informé le Comité qu'une réunion de la commission bilatérale mixte entre le Cameroun et la République centrafricaine s'était tenue en mai 2019 et que de telles réunions avec d'autres pays voisins étaient prévues conformément aux dispositions de l'Accord politique. La République centrafricaine a réitéré son appel en faveur de la levée totale de l'embargo sur les armes et a reçu le soutien de plusieurs États membres à la quarante-huitième réunion du Comité.

B. Désarmement et maîtrise des armements

La Convention de Kinshasa et le Traité sur le commerce des armes

14. Le Comité a examiné l'état d'avancement de la signature et de la ratification des instruments juridiques relatifs au désarmement et à la non-prolifération des armes dans la sous-région, à savoir la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa) qui, au moment de la quarante-huitième réunion du Comité, était ratifiée par les pays suivants : Angola, Cameroun, Congo, Gabon, République centrafricaine et Sao Tomé-et-Principe. À la quarante-huitième réunion, la République démocratique du Congo a informé le Comité qu'elle avait déposé ses instruments de ratification, tandis que la Guinée équatoriale a indiqué que la Convention avait été ratifiée par les deux chambres du Parlement et que le Gouvernement allait bientôt déposer ses instruments de ratification. La République démocratique du Congo a également exprimé son souhait d'accueillir sur son territoire le secrétariat de la Convention de Kinshasa. À ce jour, seuls trois membres du Comité ont ratifié le Traité sur le commerce des armes : le Cameroun, la République centrafricaine et le Tchad.

15. Le secrétariat de la CEEAC a également apporté son concours à la création de commissions nationales chargées du contrôle des armes légères et de petit calibre, conformément à la Convention de Kinshasa et au Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique. À cet égard, le Cameroun, le Gabon et le Tchad ont bénéficié d'une assistance technique et la CEEAC a réaffirmé qu'elle était disposée à apporter un appui similaire aux autres États membres. La CEEAC a également participé à l'élaboration d'un plan d'action quinquennal (2019-2023) pour la mise en œuvre de la Convention et a entamé les préparatifs de la deuxième conférence des États parties à la Convention.

Activités récentes du Bureau des affaires de désarmement

16. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique a informé le Comité, aux quarante-septième et quarante-huitième réunions de celui-ci, de ses activités à l'appui des efforts nationaux et régionaux en matière de désarmement et de maîtrise des armements. En marge de la quarante-septième réunion, la CEEAC, le BRENUAC et le Centre régional ont signé et lancé un projet conjoint, intitulé « Soutien aux États africains dans le cadre de la vision "Faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020" : renforcement des capacités des États d'Afrique centrale » (voir A/73/731-S/2019/111, pièce jointe I). Dans le cadre de ce projet, le Centre régional a organisé, du 24 au 26 avril à Yaoundé, un atelier sous-régional pour examiner la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa et formuler des

recommandations pertinentes en vue de son application effective. Des ateliers nationaux sont également prévus dans les 11 États membres de la CEEAC. Afin de renforcer l'action menée par le BRENUAC et la CEEAC pour encourager les États membres de celle-ci qui n'ont pas encore ratifié la Convention à le faire, le Centre régional a envoyé deux missions de persuasion en République démocratique du Congo, du 3 au 6 octobre 2018, et en Guinée équatoriale, du 13 au 16 octobre 2018. Les deux Gouvernements concernés se sont engagés à prendre les mesures nécessaires pour ratifier la Convention sans délai. En partenariat avec la Fondation pour la recherche stratégique, le Centre régional a également organisé, les 5 et 6 février 2019 à Malabo, un atelier sous-régional sur la production et le transfert de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, au cours duquel les participants se sont familiarisés avec les aspects techniques et politiques du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, ont eu des échanges de vues et ont examiné les difficultés ainsi que les moyens efficaces de parvenir à un futur traité. Des représentants du Burundi, de la République démocratique du Congo, de la Guinée équatoriale, du Rwanda et de Sao Tomé-et-Principe ont participé à cet atelier.

C. Violence armée et terrorisme en Afrique centrale

Stratégie régionale de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale

17. Le Comité a souligné l'importance que revêtait la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale et le rôle que jouait la CEEAC dans la coordination et le suivi de sa mise en œuvre.

Boko Haram

18. La Commission du bassin du lac Tchad a présenté la Stratégie régionale de stabilisation, de redressement et de résilience des zones du bassin du lac Tchad affectées par la crise Boko Haram, adoptée en août 2018 et approuvée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en décembre 2018. S'articulant autour de neuf piliers, avec un total de 40 objectifs stratégiques, cette stratégie sera mise en œuvre dans huit régions, états ou provinces des quatre pays concernés. Chaque État intéressé devrait adopter des plans d'action territoriaux pour les régions touchées par la crise Boko Haram, conformément aux principes directeurs énoncés dans la stratégie. La Commission a créé un groupe d'appui technique, un groupe de travail et un secrétariat chargés de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de la stratégie. La Conférence de haut niveau sur la région du bassin du lac Tchad, qui s'est tenue à Berlin en septembre 2018, a marqué un nouveau chapitre dans l'adoption d'une nouvelle façon de travailler dans la région, en ce que les besoins en matière d'aide humanitaire, de stabilisation et de résilience ont été pris en compte lors de la conférence, ce qui constitue une évolution par rapport à l'approche humanitaire plus classique adoptée lors de la conférence sur le lac Tchad tenue à Oslo en 2017. Cette approche mixte a été jugée plus crédible et plus efficace, ce qui a permis d'accroître le financement des interventions en matière d'aide humanitaire et de développement.

19. La Force multinationale mixte a signalé que les attaques de Boko Haram s'étaient intensifiées depuis le dernier trimestre de 2018, auxquelles la Force a riposté avec une ferme combativité, qui lui a valu quelques succès dans ses opérations ces derniers mois. Elle a réitéré ses appels en faveur d'un renforcement de l'appui régional et international à ses capacités opérationnelles.

20. À la quarante-huitième réunion du Comité, le BRENUAC a informé celui-ci des activités qu'il avait menées, à l'appui des efforts nationaux et régionaux, pour faire

face à la menace posée par Boko Haram. Le BRENUAC a fait une tournée de haut niveau dans les pays touchés, conjointement avec l'UNOWAS et le Représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel, qui couvre également le bassin du lac Tchad. Les délégations de haut niveau se sont rendues au Tchad en mars 2019, puis au Cameroun et au Niger en avril 2019, une visite étant également prévue au Nigeria en 2019. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme a aussi pris part à la visite au Tchad. L'objectif de ces visites était de recueillir des informations sur l'évolution de la menace posée par Boko Haram et sur les efforts déployés aux niveaux national et régional pour y faire face, en vue de mobiliser un appui international accru aux efforts entrepris ou prévus pour éliminer la menace et s'attaquer aux causes profondes et aux conséquences socioéconomiques de la crise dans le bassin du lac Tchad.

21. La République démocratique du Congo a informé le Comité qu'il existait des preuves crédibles de collusion entre les groupes armés opérant dans l'est de son territoire, à savoir les Forces démocratiques alliées – Armée nationale de libération de l'Ouganda et l'État islamique d'Iraq et du Levant, et a appelé à renforcer en conséquence la coopération régionale et la lutte contre le terrorisme.

22. Le Comité a reconnu le rôle central de l'éducation dans la lutte contre l'extrémisme violent et recommandé que la CEEAC, l'UNESCO et le BRENUAC assurent le suivi de cette question et lui présentent un rapport à sa quarante-neuvième réunion.

D. Braconnage, recours aux mercenaires et criminalité transnationale organisée

23. Plusieurs membres du Comité se sont dits préoccupés par les allégations persistantes concernant le mercenariat en Afrique centrale. La CEEAC a rappelé que la question avait été examinée à plusieurs reprises par ses organes politiques ainsi que lors du sommet conjoint CEEAC-CEDEAO tenu à Lomé en juillet 2018, notant que son caractère sensible nécessitait l'adoption d'une stratégie régionale par le Comité, avec l'appui technique du BRENUAC et du secrétariat de la CEEAC.

24. À sa quarante-huitième réunion, le Comité a entendu un exposé de l'Institut congolais pour la conservation de la nature sur la question du trafic des ressources naturelles acquises par le braconnage ou l'exploitation minière. Selon l'Institut, la présence de braconniers, de groupes armés, de bandes criminelles et de mercenaires dans les zones frontalières, la présence de bergers armés, en particulier en République démocratique du Congo, le trafic d'armes, la porosité des frontières et la prévalence de la pauvreté représentent des menaces pour les espèces sauvages, y compris celles vivant dans des zones protégées comme les parcs nationaux. L'Institut a souligné l'ampleur de ces menaces et leur incidence sur la sécurité à l'intérieur et autour des zones protégées de même que leurs conséquences négatives pour la préservation de la biodiversité, en particulier dans le nord-est de la République démocratique du Congo.

25. Les trafiquants ayant recours à des moyens de plus en plus sophistiqués – armes de guerre, drones et hélicoptères notamment –, l'Institut a également noté que des ressources considérables étaient nécessaires pour combattre le trafic des ressources naturelles. À cet égard, il a souligné la nécessité de renforcer les capacités des « écogardes » en matière de formation, d'équipement, de renseignement et de surveillance ainsi que la collaboration interinstitutionnelle et transfrontalière entre les forces de défense et les agents de la sécurité.

26. L'ONUDC a souligné l'importance de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée dans la réglementation des efforts déployés

pour lutter contre toutes les formes de trafic, y compris le trafic des produits de la faune et de la flore. Il a souligné l'importance que revêt, d'une manière générale, un système de justice pénale opérationnel, à la fois pour réparer les griefs résultant des conflits et en tant qu'outil de prévention des conflits. Étant donné le nombre de zones protégées situées à proximité des frontières internationales, l'ONUDC a souligné combien il importait de prendre en considération les ressources naturelles dans les stratégies visant à améliorer la gestion des frontières.

27. Le Comité a noté l'importance de la question et recommandé que des études approfondies soient menées sur la situation afin de dégager des solutions appropriées. À cette fin, les partenaires techniques et financiers ont été invités à aider les institutions régionales et nationales à réaliser des études visant à contribuer à la lutte contre le trafic.

E. Sûreté maritime dans le golfe de Guinée

28. Le Comité a entendu un exposé du secrétariat de la CEEAC et du Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée sur la sûreté maritime dans le golfe de Guinée, les deux entités ayant signalé une augmentation du nombre de cas d'atteinte à la sécurité. Du 1er au 31 octobre 2018, le Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale avait enregistré un acte de brigandage, un acte de piraterie, une prise d'otages, trois tentatives d'abordage et un détournement de navire. De novembre 2018 à mars 2019, il a enregistré des attaques visant 10 navires de pêche et un navire de charge ainsi qu'une prise d'otages. Pendant ce temps, les institutions régionales et nationales de sécurité maritime ont continué de faire face à une pénurie de ressources. Le Centre interrégional de coordination et le Centre régional de sécurisation maritime manquent d'équipements adéquats, tandis que les centres nationaux d'opérations maritimes ont besoin de plus de moyens de transmission et de moyens navals pour surveiller la zone. En outre, les procédures judiciaires sont peut-être inadaptées pour réprimer ou dissuader les auteurs de faits illicites. Le financement du mécanisme d'échange d'informations prévu par la Convention de Kinshasa est également un problème qui n'est pas encore résolu.

29. Le secrétariat de la CEEAC a informé le Comité qu'une révision des procédures de financement du dispositif de sûreté et de sécurité maritimes était prévue dans le cadre de la réforme institutionnelle qui était entreprise par la CEEAC. Le Comité a ensuite recommandé que soit appliquée la décision des chefs d'État et de gouvernement sur le financement du dispositif, que chaque État membre fournisse du matériel d'exploitation de première importance, et que les États qui n'en disposent pas encore instaurent, sous la forme convenue, une autorité nationale chargée de coordonner leur action en mer, suggérant également de mettre en place la zone A, en collaboration avec l'Angola, conformément au règlement intérieur du Comité de défense et de sécurité.

30. Le Centre interrégional de coordination pour la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée a remercié le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et le BRENUAC pour leur appui aux efforts de mobilisation des ressources. Dans le communiqué final de sa quarante-huitième réunion, le Comité a invité les États membres à s'acquitter des obligations financières auxquelles ils avaient souscrit pour le fonctionnement des mécanismes sous-régionaux en matière de sécurité (voir A/73/967-S/2019/613, pièce jointe I).

F. Mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en Afrique centrale

31. Le renforcement du rôle des femmes dans la paix et la sécurité demeure une priorité du Comité. À la quarante-septième réunion du Comité, le secrétariat de la CEEAC a présenté l'état de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) au sein des États membres de la CEEAC. Il a salué l'adoption de plans d'action nationaux par sept États (l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Rwanda) et a encouragé le Gabon, la Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad à faire de même. La CEEAC a également indiqué que des efforts supplémentaires devraient être faits pour mieux faire connaître la résolution 1325 (2000) dans la sous-région.

32. À sa quarante-huitième réunion, le Comité a entendu un exposé d'ONU-Femmes sur l'investissement dans les femmes pour la paix et la sécurité dans le cadre de l'application de la résolution 1325 (2000). ONU-Femmes a salué les progrès considérables réalisés au niveau des pays, tout en notant que des difficultés subsistaient dans l'élaboration et la mise en œuvre effective des plans d'action nationaux, notamment le manque de coordination et de clarté en ce qui concerne les rôles et responsabilités, l'insuffisance du financement et l'absence d'appropriation par les pays. L'entité a ajouté que, si tous les problèmes n'ont pu être réglés, c'est parce que les plans d'action nationaux n'étaient pas régulièrement révisés ou suffisamment alignés sur les politiques nationales.

33. ONU-Femmes a recommandé une série de mesures à prendre aux niveaux national et régional. Au niveau national, elle a recommandé de mettre en place un organe chargé de sensibiliser à l'élaboration et à l'adoption de plans d'action nationaux les pays qui n'avaient pas encore pris de telles mesures (Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe et Tchad), d'aider à la mise en place d'un organe ou d'un secrétariat chargé de la coordination et de la mobilisation des ressources afin de permettre aux pays d'assurer la pleine mise en œuvre de leurs plans d'action nationaux au moyen de plans d'opérations budgétisés, d'instaurer des mécanismes et des instruments de financement accessibles et souples en faveur des organisations et des réseaux locaux de femmes, de soutenir les organismes nationaux chargés des statistiques afin que la thématique « les femmes et la paix et la sécurité » soit prise en compte dans les enquêtes ou les données et d'améliorer la documentation sur les bonnes pratiques suivies dans les pays.

34. Au niveau régional, ONU-Femmes a recommandé de renforcer la campagne visant à accélérer l'action en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans la perspective du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), en 2020, préconisant par ailleurs le plein fonctionnement des programmes pour les femmes et la paix et la sécurité et la disponibilité des ressources devant leur permettre de jouer un meilleur rôle dans ce contexte.

G. Droits de l'homme

35. À ses quarante-septième et quarante-huitième réunions, le Comité a entendu un exposé du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale sur la situation des droits de l'homme en Afrique centrale. Le Centre a relevé la fragilité de la situation des droits de l'homme dans la sous-région, comme en attestent, dans de nombreux pays, des allégations persistantes de violations du droit à l'intégrité physique et du droit à la vie commises durant des opérations militaires et policières, des informations faisant état de violence fondée sur le genre ou d'arrestations et de détentions arbitraires, des cas de décès survenus dans les prisons

et autres lieux de détention et l'utilisation de munitions mortelles contre des manifestants non armés. Le Centre a également souligné la faiblesse des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme, faisant observer que plusieurs instruments internationaux importants relatifs aux droits de l'homme n'avaient pas été ratifiés par certains pays de la sous-région.

36. Le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale a recommandé aux membres du Comité de s'engager résolument dans la lutte contre l'impunité pour les violations des droits de l'homme, de garantir des procès équitables, d'adopter une politique de tolérance zéro pour les cas de torture et de violation du droit à la vie en garde à vue ou dans d'autres lieux de détention, d'améliorer la gestion des opérations électorales afin de consolider les retombées de la démocratie et de la paix, de fixer des objectifs à court, moyen et long termes dans le cadre des politiques nationales en matière de droits de l'homme, de fournir aux institutions nationales des droits de l'homme les ressources humaines, financières et matérielles dont elles ont besoin pour s'acquitter de leur mandat en toute indépendance, et de coopérer pleinement avec les mécanismes de défense des droits de l'homme du système des Nations Unies, de l'Union africaine et de la sous-région. À la suite de cette présentation, plusieurs représentants d'États sont intervenus pour parler des efforts qu'ils déployaient en vue d'améliorer la situation des droits de l'homme dans leur pays.

H. Coopération avec les organisations internationales et régionales, avec l'appui d'entités des Nations Unies

37. L'ONU a continué de mobiliser la communauté internationale pour l'amener à soutenir les efforts déployés aux niveaux régional et national dans le domaine de la paix et de la sécurité, par l'intermédiaire de ses présences régionales, de ses équipes de pays et de ses opérations de paix.

38. À la quarante-huitième réunion du Comité, le secrétariat de la CEEAC a fait le point sur la réforme institutionnelle dans laquelle elle s'était engagée et dont les documents ont été approuvés par un comité directeur technique, en janvier 2019, et au niveau ministériel, en juin 2019. Les documents de cette réforme seront soumis, pour adoption, aux organes compétents de la CEEAC, à savoir le Conseil des ministres et l'Assemblée des chefs d'État, avant d'être ouverts à la signature et à la ratification des États membres.

39. La CEEAC a souligné les efforts qu'elle déployait pour renforcer ses relations avec d'autres organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine et la CEDEAO. Elle a également examiné l'état de l'application de la Déclaration de Lomé adoptée lors du premier sommet conjoint CEEAC-CEDEAO, en juillet 2018, notamment l'élaboration d'un plan d'action commun pour la mise en œuvre de la Déclaration qui devait être adopté par la CEEAC et la CEDEAO.

40. Le Comité a recommandé la tenue, dans les meilleurs délais, d'une réunion entre le secrétariat de la CEEAC et la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, chargée d'adopter le plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration de Lomé et d'examiner d'autres questions d'intérêt commun. Le Comité a également invité le secrétariat de la CEEAC à faire le point sur l'état d'avancement du processus de réforme institutionnelle à sa quarante-neuvième réunion, qui se tiendra avant la fin de 2019.

III. Questions administratives et financières

41. Le Comité s'est dit préoccupé par l'état des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale. Il a réitéré son appel aux États membres leur demandant de verser leurs contributions et a prié le secrétariat d'envoyer régulièrement des rappels à cet effet. Le Comité a félicité le Rwanda pour le versement régulier de ses contributions.

IV. Conclusions et recommandations

42. En attendant la conclusion et la mise en œuvre des réformes institutionnelles en cours à la CEEAC, le Comité continue d'offrir un cadre spécial dans lequel les États de l'Afrique centrale se réunissent régulièrement pour échanger leurs vues et tenter de trouver une solution aux problèmes relatifs à la paix et à la sécurité dans la région. La participation à ses réunions de hauts représentants des États membres et, en nombre de plus en plus important, d'entités diverses, témoigne de l'importance et de la pertinence du Comité.

43. Comme indiqué dans le présent rapport, l'Afrique centrale continue d'éprouver de grandes difficultés qui compromettent sa stabilité. J'accueille avec satisfaction l'engagement des États de la sous-région à surmonter ces difficultés, comme en témoigne le caractère ouvert des débats tenus lors des quarante-septième et quarante-huitième réunions du Comité.

44. Le pastoralisme et la transhumance transfrontalière se sont révélés une source majeure de tensions en Afrique centrale alors qu'ils constituent, dans le même temps, une importante source de revenus pour les populations de plusieurs pays de la sous-région et un facteur d'intégration économique essentiel pour la région. Afin de tirer parti des avantages qu'offrent ces activités tout en limitant les menaces contre la paix et la sécurité qu'elles représentent, il est plus urgent que jamais de renforcer la réglementation et la gestion du pastoralisme et de la transhumance dans la sous-région. Je salue donc les efforts de réglementation que déploie la CEEAC dans la sous-région et réaffirme que l'ONU entend les appuyer, par l'intermédiaire du BRENUAC et d'autres entités compétentes. Cela étant, la réglementation régionale ne pourra permettre à elle seule de résoudre tous les problèmes relatifs au pastoralisme et à la transhumance en Afrique centrale. J'exhorte donc tous les pays concernés à renforcer les mécanismes de coopération et à mettre en place des lois, politiques et mécanismes au niveau national afin de promouvoir une pratique pacifique du pastoralisme et de la transhumance.

45. Je suis profondément préoccupé par la persistance des agissements de groupes armés illégaux dans la sous-région, qui constituent une grave menace pour les civils et portent atteinte à la stabilité des États, exacerbant les tensions entre ceux-ci et en leur sein. Le trafic de ressources naturelles auquel se livrent des groupes armés dans plusieurs pays de la sous-région et la suspicion croissante de collusion entre certains de ces groupes armés et des réseaux terroristes internationaux sont inquiétants. J'invite les États membres à collaborer d'urgence pour traiter ces questions dans le cadre de rencontres bilatérales et multilatérales. Je salue à cet égard le lancement par la CEEAC, le BRENUAC et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique du projet commun, intitulé « Soutien aux États africains dans le cadre de la vision "Faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020" : renforcement des capacités des États d'Afrique centrale ». Je demeure préoccupé par les violences que l'Armée de résistance du Seigneur continue de perpétrer et j'engage le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à poursuivre son action dans le cadre de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur.

46. Je trouve encourageants les progrès accomplis dans le contexte du processus de paix en République centrafricaine, notamment la récente signature de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine entre le Gouvernement et les groupes armés, ainsi que les mesures visant à mettre en œuvre certaines dispositions clefs de l'Accord. Je salue également l'appui indéfectible qu'apporte le Comité à la stabilité en République centrafricaine. Pour autant, je demeure profondément préoccupé par la poursuite de la violence, notamment les attaques perpétrées contre des civils par certains groupes armés parties à l'Accord. Je demande qu'il soit immédiatement mis fin à ces attaques et que soient prises des mesures adéquates ciblant les auteurs d'infractions graves et de violations des droits de l'homme qui menacent de faire échouer le fragile processus de paix. En outre, j'accueille avec satisfaction la récente mise en service de la commission mixte bilatérale République centrafricaine-Cameroun et encourage la création d'autres commissions de ce type entre la République centrafricaine et ses voisins, en faveur de la mise en œuvre de l'Accord.

47. Je me félicite de la solidarité exprimée par le Comité à l'égard des efforts déployés par les acteurs nationaux pour trouver une solution pacifique à la crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun. J'encourage toutes les parties prenantes régionales à soutenir les efforts consentis pour trouver une solution à la crise au moyen d'un dialogue sans exclusive.

48. Le financement des mécanismes régionaux de paix et de sécurité demeure un défi majeur que les membres du Comité se doivent de relever pour que ces mécanismes demeurent pertinents et utiles s'agissant d'optimiser les contributions en faveur de la paix et de la stabilité dans la région. J'invite les États membres à verser régulièrement leurs contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale et à faire en sorte que le Comité dispose d'un financement suffisant et prévisible. Je les encourage en outre à continuer d'apporter leur appui au processus de réforme institutionnelle de la CEEAC et à promouvoir le renforcement de la coopération avec le Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale. Je remercie également le BRENUAC et l'UNOWAS des efforts qu'ils déploient pour renforcer la coopération interrégionale entre l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest, notamment en appuyant l'achèvement de l'élaboration du plan d'action commun CEEAC-CEDEAO pour la mise en œuvre de la Déclaration de Lomé.

49. Je remercie le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le BRENUAC et mon Représentant spécial d'avoir fourni l'appui technique, administratif et logistique nécessaire au bon fonctionnement du Comité. Je félicite également les autres entités des Nations Unies, les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales pour leurs contributions spécialisées aux travaux de la Commission. J'attends avec intérêt les délibérations et conclusions qui seront issues des quarante-neuvième et cinquantième réunions du Comité, qui se tiendront, respectivement, à Luanda et à Malabo.